



Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/1986/4/Add.8/Corr.1
9 avril 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1986

MISE EN APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS
ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Deuxièmes rapports périodiques présentés par les Etats parties au Pacte
au sujet des droits faisant l'objet des articles 10 à 12, conformément
à la deuxième étape du programme établi par le Conseil économique et
social dans sa résolution 1988 (LX)

Additif

AUTRICHE

Rectificatif

Page 1

Ajouter la note de bas de page suivante :

Note : On peut consulter dans les dossiers du Secrétariat des renseignements supplémentaires fournis par le Gouvernement autrichien

Paragraphe 48 a) ii)

Lire comme suit la dernière phrase du paragraphe :

Toute personne ayant ouvert un compte épargne dans un organisme de crédit mutuel immobilier entre le 1er octobre 1977 et le 6 septembre 1979 et ayant manifesté l'intention de reconduire son plan pour deux ans a pu bénéficier de cette prime;

Paragraphe 65, septième ligne

Remplacer 11,5 p. 100 par 1,5 p. 100.
